

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je prends note des très intéressantes suggestions du député.

**M. McKinley:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il en mesure de nous dire si oui ou non le Conseil du Trésor et le cabinet ont déjà autorisé l'achat d'un aéroglisseur britannique pour la garde côtière?

**M. Andras:** Je n'ai rien à ajouter, monsieur l'Orateur. Si jamais nous prenons cette décision, nous la communiquerons par les voies ordinaires.

\* \* \*

### APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA POSSIBILITÉ D'ACHAT D'UN AÉROGLISSEUR EN GRANDE-BRETAGNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une dernière question supplémentaire au ministre des Approvisionnement et Services. Sauf erreur, une délégation comprenant des représentants du ministère des Approvisionnement et Services et des délégués responsables de la signature du contrat se serait rendue en Grande-Bretagne au cours des deux dernières années. Était-ce pour examiner la possibilité d'acheter à la Grande-Bretagne un aéroglisseur pour la garde côtière ou pour signer le contrat? Est-ce qu'on a bel et bien signé un contrat pour l'achat d'un véhicule britannique? Sinon, que sont-ils allés faire là-bas?

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services):** Je vais m'en informer, monsieur le président.

\* \* \*

[Traduction]

### LA SANTÉ

LA POLLUTION PAR L'ARSENIC À YELLOWKNIFE—DEMANDE DE PRÉCISIONS DES RAPPORTS CONTRADICTOIRES

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre peut-il expliquer la contradiction qui existe entre ses déclarations de 1975, où il affirmait que la pollution par l'arsenic était inoffensive dans la région de Yellowknife, et les études du ministère de l'Environnement qui prouvent entre autres choses qu'il faudrait interdire à la population d'utiliser la neige comme source d'eau potable? Le ministre estime-t-il maintenant que l'étude précédente signalée dans le communiqué de presse du 3 octobre 1975 était incomplète ou erronée puisqu'il a déclaré le 18 janvier dernier qu'un nouveau groupe de travail avait été mis sur pied pour étudier les problèmes liés à l'arsenic à Yellowknife et décider des mesures à prendre?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** A la première partie de la question, monsieur le président, la réponse est à l'effet que, depuis long-

### Questions orales

temps, nous avons avisé la population de la région, et particulièrement les Indiens, de ne pas boire l'eau qui proviendrait de la fonte des neiges dans la région de Yellowknife.

A la deuxième partie de la question posée, la réponse est non.

[Traduction]

LA POLLUTION PAR L'ARSENIC À YELLOWKNIFE—LES MESURES VISANT À LA MISE EN LUMIÈRE DU PROBLÈME

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Certains journaux prétendent que des hauts fonctionnaires du ministère auraient conseillé au ministre de cacher aux citoyens de Yellowknife le danger d'empoisonnement par l'arsenic auquel ils sont exposés; quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour s'assurer qu'on ne dissimule rien de ce qui peut toucher l'intérêt public, de ce que le public a le droit de savoir?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, l'enquête que j'ai menée a démontré qu'aucun fonctionnaire de mon ministère n'avait conseillé de cacher certains faits. On nous a fait part, je pense, d'un mémoire interne, provenant d'un fonctionnaire du ministère de l'Environnement, et qui contenait une suggestion à cet effet; mais, encore là, il s'agit simplement de l'opinion d'un fonctionnaire inférieur, laquelle ne représente pas la politique du gouvernement fédéral. Le document en cause a été remis au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et il est disponible.

[Traduction]

LA POLLUTION PAR L'ARSENIC À YELLOWKNIFE—L'ACCEPTABILITÉ DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

**M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-il donner à la Chambre l'assurance que les membres du groupe de travail dont il a annoncé la création le 18 janvier 1977 et qui est chargé d'étudier les problèmes de la pollution par l'arsenic dans la région de Yellowknife seront acceptables pour toutes les parties en cause, et surtout les habitants de Yellowknife et de la région, les métallurgistes, les mineurs et Santé Canada?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, afin d'assurer que ce groupe de travail soit totalement indépendant et impartial, j'ai demandé à l'Association canadienne de la santé publique de choisir elle-même les membres de cette équipe de travail. Dès que j'aurai reçu les noms de l'Association canadienne de la santé publique, je rendrai publics les noms qui m'ont été recommandés, et l'étude elle-même sera faite sous les auspices de l'Association canadienne de la santé publique. Je n'aurai moi-même rien à voir avec le choix particulier des noms recommandés par l'Association canadienne de la santé publique.